TRIBUNE DE GENĒVE

MERCREDI 29 AOÛT | 16H41

TRIBUNE DE GENÈVE pub

«La manière dont l'évacuation de Rhino s'est effectuée me préoccupe»

INTERVIEW \mid 20:19 Pour le rapporteur de l'ONU sur le logement, Miloon Kothari, certains principes et les droits humains n'ont peut-être pas été respectés.



© Crédit photo | Miloon Kothari | © DR

JEAN-YVES CLÉMENZO | 26 JUILLET 2007 | 20H19

Le collectif de Rhino a envoyé une lettre au rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable pour réclamer son intervention. Les squatters dénoncent une expulsion qu'ils jugent «illégale sur le plan international». Le rapporteur spécial, l'Indien Miloon Kothari, s'est entretenu longuement mardi avec le procureur général Daniel Zappelli. Cet architecte, qui s'est battu dans le passé à travers le monde aux seins d'associations pour le droit au logement et à la terre, s'exprime sur le cas de Rhino.

Une vingtaine de squatters genevois demandent votre expertise. N'est-ce pas exagéré alors que vous devez vous pencher sur des problèmes de logements autrement plus vitaux à travers le monde?

Ce n'est pas exagéré. J'effectue ce travail de rapporteur depuis 7 ans. Sur de mes trois dernières missions, deux se sont déroulées dans des pays développés, en Australie et en Espagne. Les problèmes y sont différents. Mon mandat qui consiste à défendre le droit à un logement décent est global. A Genève, la spéculation immobilière est le principal problème. Ma préoccupation dans un cas comme celui de votre ville est que la politique du logement soit équitable. Si une seule personne est à la rue, je suis préoccupé.

L'évacuation de Rhino respecte-t-elle le droit international?

Je voudrais tout d'abord la placer dans un contexte plus large, celui de la question du logement. A Genève, la spéculation immobilière est intense et les loyers très élevés. Les squats sont liés à ce problème. Une large réflexion doit être menée. Ensuite, ma deuxième préoccupation concerne la manière dont l'évacuation s'est déroulée. Selon les premières informations dont je dispose, il pleuvait fortement. Il y avait des femmes enceintes et des enfants. Il faudra vérifier si Genève a suivi les principes de bases en matière d'expulsion que la Suisse doit respecter. De manière générale, mon souci principal réside dans le respect des droits humains.

Vous arrive-t-il souvent de recevoir des lettres similaires à celle des squatters de Genève?

Oui, mais c'est la première fois qu'une telle requête vient de Suisse. Je suis régulièrement saisi par des groupes d'habitants expulsés de différents pays. Ce qui est intéressant cette fois-ci, c'est que Genève est la cité des droits humains, ou du moins veut se profiler comme telle. Si Genève veut vraiment cette appellation, elle doit respecter les standards de base dans ce domaine.

Quels sont ces principes ?

Nous ne disons pas que les expulsions sont interdites, mais elles doivent demeurées exceptionnelles. Tout d'abord, il faut que les autorités consultent les habitants, puis cherchent une alternative et ensuite effectuent une analyse de l'impact de l'éviction.

1 von 2 29.08.2007 16:42

Tribune de Genève © Edipresse Publications SA

TRIBUNE DE GENEVE

2 von 2 29.08.2007 16:42